

**Commission d'accès à  
l'information du Québec**

**Dossier :** 05 08 18

**Date :** Le 13 avril 2006

**Commissaire :** M<sup>e</sup> Michel Laporte

**X**

Demandeur

c.

**VILLE DE SAINT-GABRIEL**

Organisme

---

**CONSTAT**

---

[1] Vu l'étude du dossier;

[2] Vu que la Commission d'accès à l'information (la « Commission ») a tenu une conférence par lien téléphonique avec les parties le 27 février 2006;

[3] Vu que le directeur général et responsable de l'accès, M. Jean-Maurice Gadoury, a remis au demandeur, le 31 mars 2006, tous les documents en lien avec la demande d'accès;

[4] Vu que la Commission est avisée, le 5 avril 2006, de la satisfaction du demandeur des informations et documents ainsi obtenus de la Ville de Saint-Gabriel;

[5] En conséquence, la Commission considère que son intervention n'est plus utile et décide donc de FERMER le dossier.

**MICHEL LAPORTE**  
Commissaire